

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Etaient Présents : Mmes GIRARDOT, ROBLIN, VEYRE, BERTHELOT-GROSJEAN, LAPOSTOLLE, Mrs DRANCOURT, GILOT, RUARD, TISSERANDOT,

Etaient Absents-Excusés : Mr BARTHELET donne procuration à Mr RUARD, Mr MELINE.

Était Absent :

Secrétaire : Mr RUARD.

LES DÉLIBÉRATIONS...comment ça fonctionne et à quoi ça sert ?

Le Maire présente en quelques mots la fonction des délibérations.

◦ Les délibérations du conseil municipal sont de véritables décisions faisant grief. Elles sont donc susceptibles d'un recours devant le juge administratif. En vertu de la « clause générale de compétence » le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune.

◦ Les délibérations sont transmises à la Préfecture qui les enregistre tout en vérifiant leur conformité.

◦ Elles sont ensuite transmises à la mairie qui les enregistre et s'assure de leur mise en œuvre.

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION DE TERRAIN POUR L'INSTALLATION DE RUCHES

Depuis 2008, Madame MUGNIER Marie-Thérèse, habitante de Talmay, loue un emplacement d'une centaine de mètres carrés pour y déposer ses ruches.

Cette concession, pour trois ans, a été facturée à Madame MUGNIER Marie-Thérèse 50€ en 2008 et n'a jamais été réévaluée.

Madame MUGNIER Marie-Thérèse doit borner son terrain, faire un affichage expliquant le danger de s'approcher des ruches, marquer toutes ses ruches avec son numéro d'apiculteur et produire spontanément, en Mairie, son attestation d'assurance à chaque début d'année.

Le vote porte sur le renouvellement de la concession et son montant. Le Maire propose de porter à 60€ le coût de cette concession pour les 3 années à venir.

Cette proposition est soumise au vote : cette proposition est retenue à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT BAIL

Renouvellement du Bail de Monsieur Jacques BACOT pour un terrain agricole au lieu-dit «Les Nouhottes», Parcelle ZA31 pour une surface totale de 10 194 m².

Le contrat de bail de Monsieur Jacques BACOT expire le 31 Décembre 2020.

.../...

Ce bail sera porté à 90€ l'hectare à compter du 1^{er} Janvier 2021 pour une durée de 9 ans.

Le bail est consenti moyennant un fermage. La redevance de l'Association Foncière sera répercutée sur le preneur.

Cette proposition de renouvellement est soumise au vote : cette proposition est retenue à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de bail correspondant.

TRANSFERT DE POUVOIR DU MAIRE EN MATIÈRE D'URBANISME

L'Article 136 de la loi ALUR du 27 Mars 2014 a organisé un transfert automatique de la compétence PLUi ou tout document d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes.

Les communes du territoire ont la possibilité de s'opposer à ce transfert. Pour ce faire, il faut que 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Pour s'opposer à ce transfert, deux conditions doivent être réunies :

- Le Conseil Municipal de la Commune doit délibérer pour s'opposer à ce transfert,
- La délibération devra intervenir impérativement entre le 1^{er} Octobre et le 31 Décembre 2020.

Le Maire explique, par des exemples, les conséquences du transfert et du non-transfert de ce pouvoir de police.

Une majorité semble se dégager pour laisser au Maire ce pouvoir de police en matière d'urbanisme et de maintenir le RNU (Règlement National d'Urbanisme) dans notre Commune.

Cette proposition est soumise au vote :

Contre la proposition de laisser au Maire ce pouvoir de police : 0

Abstention sur la proposition de laisser au Maire ce pouvoir de police : 1 Voix

Pour laisser au Maire ce pouvoir de police : 9 Voix.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1-2020 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020

Les intérêts sur la ligne de trésorerie dépassent ceux qui ont été prévus au budget primitif d'environ 40€. Afin d'équilibrer les comptes, un transfert entre deux comptes est proposé au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide la prévision des crédits suivants pour l'Exercice 2020 :

Compte 66111 (Charges financières - Charges d'intérêts - intérêts réglés à l'échéance) : + 40€

Compte 60221 (Achat et variations des stocks - combustibles et carburants) : - 40€.

TRAVAUX SALLE COMMUNALE

Pour faire suite au projet de la rénovation de la salle communale pris par les élus dans le cadre de leur campagne électorale, la Commission Urbanisme et Patrimoine s'est réunie le 21 Août 2020. Une projection des besoins et des volumes a été effectuée.

Sébastien GILOT a été chargé de fournir un premier plan de cette rénovation. C'est chose faite. Le Maire remercie Sébastien pour ce travail préalable.

Daniel RUARD est chargé de contacter la MICA-ICO du Département en vue de la maîtrise d'ouvrage.

Une réunion avec Monsieur BLUZET (MICA-ICO) s'est déroulée le lundi 28 Septembre.

Le Maire indique qu'il a pris contact avec l'assureur afin de savoir si cette salle pouvait être louée actuellement et dans quelles conditions. L'assureur (GROUPAMA) accepte que cette salle soit louée et donc couverte par le contrat d'assurance actuel avec les préconisations suivantes :

Contrôle de l'installation électrique par un organisme agréé (réalisé par DS Contrôle de Magny-sur-Tille). Aucune observation n'a été faite. Ce diagnostic est valable 2 ans. Le Maire remercie Arnaud BARTHELET qui a préalablement effectué des modifications et un pré-contrôle. Des équipements datant de 1969 ont été remplacés ; depuis cette date, les normes ont changé plusieurs fois sans que les équipements de sécurité électrique soient modifiés.

Ramonage de la cheminée (réalisé par Mr FLICK).

Engagement à rénover ces locaux (voir délibération de ce jour).

Mise en place d'un plan d'évacuation de la salle (réalisé par Cindy GIRARDOT).

En plus des préconisations de l'assureur ont été installés des détecteurs de gaz toxiques permettant d'avertir les occupants en cas d'atteinte du seuil d'alerte.

La délibération porte sur l'autorisation faite au Maire d'engager une démarche de recherche de solutions techniques, de devis et de financements en vue de la rénovation de la salle communale.

Cette proposition est soumise au vote : cette proposition est retenue à l'unanimité.

ONF - PARCELLES 6 ET 27

Le Maire présente, sur proposition de l'ONF, la destination des coupes pour l'Exercice 2021.

Ces coupes concernent la Parcelle N°6 pour une surface de 29 200 m² (2,92 ha) et la Parcelle N° 27 pour une surface de 35 700 m² (3,57 ha).

Le Conseil Municipal :

- Fixe le volume maximal estimé des portions à 50 stères,
- Arrête le règlement d'affouage joint au projet de délibération,
- Fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :
 - Abatage du taillis et des petites futaies : 15 Avril 2022,
 - Vidange des taillis et des petites futaies : 10 Octobre 2022,
 - Façonnage et vidange des houppiers : 15 Octobre 2023.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

La proposition de l'ONF est soumise au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

LIGNE DE BUS POUR JOINDRE DIJON

Cindy GIRARDOT est en charge de ce projet et présente la chronologie de l'action.

Dans ses engagements de campagne, les élus prévoient la possibilité de faire passer par Saint-Sauveur la ligne Mobigo qui dessert Dijon.

L'étude est en cours et repose sur une analyse des besoins. Les habitants ont été sollicités, soit par courriel pour les habitants connectés, soit par un mot dans les boîtes à lettres pour les autres. (A ce propos, il est utile de rappeler que par souci de réactivité et par souci écologique, le recours au papier va disparaître peu à peu. C'était une volonté de l'équipe municipale. En effet, la plupart des habitants disposent, si ce n'est d'un ordinateur, au moins d'un smartphone).

Nous attendons vos retours. C'est déjà commencé et nous vous en remercions.

En fonction du nombre de besoins recensés, Cindy GIRARDOT prendra contact avec la Région Bourgogne Franche Comté (en effet, les transports sont aujourd'hui de la compétence régionale).

La Commune ne serait pas crédible si elle ne mettait qu'en avant la situation de rares habitants....

TRAVAUX DE VOIRIE IMPASSE RUE BASSE

L'attention du Maire a été attirée par une habitante de l'Impasse de la Rue Basse. Outre le problème de la chaussée très dégradée, surtout dans sa partie basse, cette habitante signale que l'entourage des 2 égouts d'eaux pluviales est détérioré et présente des signes d'affaissement ainsi que des trous mettant en danger la circulation piétonne, cycliste et automobile.

Cette situation est ancienne et cette habitante indique qu'elle avait déjà signalé cette détérioration à la Mairie, lors du précédent mandat, mais qu'il lui avait été répondu que trop peu d'habitants utilisaient cette voie communale pour que des travaux soient effectués.

Sur le périmètre de la Commune, il est évident au Conseil Municipal qu'il doit veiller à la sécurité des usagers sur les voies communales. Des réparations s'imposent donc et le Conseil Municipal n'a pas l'intention de se soustraire à ses obligations.

Des devis sont en cours afin de mettre en œuvre une solution adaptée.

QUESTIONS DIVERSES

* LIEUX DE CHASSE :

Martine BERTHELOT-GROSJEAN demande s'il est possible de connaître par avance les lieux où sont les chasseurs le week-end afin de pouvoir se promener en toute sécurité.

Le Maire répond que la totalité de la forêt de la Commune est mise à disposition de la Société de Chasse par un bail de trois ans contre la somme annuelle de 330€. Il ajoute que les chasseurs commencent leur battue à un endroit déterminé mais qu'ensuite ils suivent le gibier, ce qui implique nécessairement un changement de lieu de façon imprévisible.

* PRESENCE D'UN BOULANGER DANS LE VILLAGE :

Florine LAPOSTOLLE a proposé au Maire de solliciter la Boulangerie Céline & Jonathan FIVEL de Pontailler-sur-Saône pour livrer du pain dans le village. En effet, depuis quelques années, il n'y a plus de passage de boulanger. Or, ce service est important et le Conseil Municipal souhaite favoriser les services rendus aux habitants.

Daniel RUARD a proposé à Florine LAPOSTOLLE de prendre contact avec ce boulanger dans la perspective de mettre en place ce service, ce qu'elle a fait.

L'accueil du Boulanger est plutôt favorable. Il demande à la Commune d'effectuer un sondage afin d'évaluer le besoin.

Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche.

Florine LAPOSTOLLE est chargée de préparer une enquête qui sera soumise aux habitants, puis transmise au boulanger. Plusieurs possibilités seront offertes.

* BOITIER ORANGE SUR POTEAU - RUE DU PETIT TREMBLOIS :

Martine BERTHELOT-GROSJEAN informe la Commune qu'un couvercle de boitier sur un poteau

.../...

appartenant à Orange est cassé et qu'il a provisoirement été recouvert d'un sac plastique en attendant mieux.

Cet équipement n'étant pas communal, nous sollicitons la conseillère pour signaler cette anomalie à Orange, propriétaire de l'équipement.

* PLAQUE D'EGOUT A L'ENTREE DU TERRAIN DE FOOTBALL :

Florine LAPOSTOLLE indique au Conseil Municipal qu'un tampon de regard située à l'entrée du terrain de football est détérioré et qu'il présente un risque pour les piétons.

Le Maire passera constater le souci le lendemain et proposera des solutions.

* POSE DES TABLES ET BANCS DE PIQUE-NIQUE AUX ABORDS DU CANAL :

Le Maire rapporte les différentes étapes avec les VNF en vue de l'installation des tables et bancs de pique-nique. Cette démarche initiée dès la mise en place du Conseil Municipal au mois de Mai dernier arrive à son terme. Une convention a été rédigée par les VNF et signée par le Maire en Semaine 41, puis retournée aux VNF pour signature. Nous sommes dans l'attente d'un retour de cette convention signée. Ensuite, place à l'action !

* CHATS ERRANTS DANS LE VILLAGE :

La question a été soulevée par une habitante du village qui constate un grand nombre de chats errants, sans propriétaires, et qui se reproduisent entre eux. Ce phénomène est récurrent dans tous les villages.

Le Maire a dénombré 2 groupes d'individus comprenant chacun 12 à 15 chats. La Commission Hygiène et Sécurité a travaillé sur cette question. Une étude est en cours avec la participation d'associations, notamment 30 Millions d'Amis. Des contacts seront pris par les membres de la Commission afin de se diriger vers une solution pérenne. Le Maire se charge de communiquer aux membres de la Commission le projet mis en œuvre par la commune d'Arc-sur-Tille. Il propose aux élus de se mettre en rapport avec Patrick RYSER, Maire de Montmançon qui a déjà eu à traiter cette question.

* VITESSE DE CIRCULATION DANS LE VILLAGE :

Cette question est également présente dans tous les villages. Le Maire a demandé à la gendarmerie d'intervenir sur les contrôles de vitesse et le respect des priorités à droite dans la Commune. Plusieurs contrôles ont été effectués et d'autres le seront régulièrement.

La question de la signalisation verticale est discutée. Faut-il poser des « cédez le passage » ou des panneaux « stop ». C'est la proposition de la Commission Hygiène et Sécurité. Daniel RUARD suggère à la Commission d'interpeler le Département via son implantation à Mirebeau sur ce qui est autorisé ou pas.

* BOÎTES A LIVRES :

Compte tenu de la situation sanitaire, l'implantation des boites à livres a été différée. En effet, la manipulation des livres pourrait être un vecteur de propagation du Coronavirus.

A ce jour, et après proposition de la Commission Hygiène et Sécurité, le Conseil Municipal décide de remettre au Printemps la mise en place des boites à livres.

* CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Le Maire avait sollicité la Commission Hygiène et Sécurité sur la tenue de la Cérémonie du 11 Novembre. Les élus de la Commission propose que cette cérémonie ait lieu. Les participants seront obligatoirement masqués et l'espace entre chaque participant sera au moins de 1,50m. La cérémonie se déroulerait de la façon suivante :

.../...

- Discours à proximité du monument,
- Appel des soldats morts pour la France,
- Recueillement.

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

Les conditions de déroulement de la cérémonie pourraient être modifiées par Arrêté Préfectoral. Nous vous tiendrons informés le cas échéant.

La proposition de la Commission Hygiène et Sécurité est adoptée par le Conseil Municipal.

* PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Elle aura lieu le Vendredi 27 Novembre 2020 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h02.